



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des Services
Départementaux de l'Éducation
Nationale de l'Oise

INSPECTION DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



Circonscription de Beauvais
Nord

Dossier suivi par
F. Cordier

Tél. : 03 60 29 76 10
Mél.

len60.Beauvaisnord@ac-amiens.fr

Adresse postale :
DSDEN
Inspection de Beauvais Nord
22, avenue Victor Hugo
60025 Beauvais Cedex

Adresse physique :
6 avenue de l'Europe
Bât. B
60000 Beauvais

Beauvais, le 24 novembre 2022

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

A

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs,

Comme annoncé, le programme pHARe se généralise à toutes les écoles de la circonscription lors de cette année scolaire 2022.

Ce plan de prévention du harcèlement est fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire,
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement,
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves,
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement,
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme,
6. Mobiliser les instances scolaires : conseil d'école et de maîtres,
7. Suivre l'impact de ces actions,
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Il s'agit de mobiliser ce nouveau dispositif afin de lutter et d'anticiper toutes les formes de harcèlement à l'école.

A cette fin, vous trouverez un ensemble d'outils et de ressources qui pourront vous accompagner dans la démarche mobilisée sur le site de la circonscription rubrique pHARe.

Vous noterez également que des personnels formés et identifiés par secteur de collège constituent des personnes ressources que je vous invite à solliciter en cas de besoin.

Enfin, je vous prie de noter que toute situation d'intimidation ou de harcèlement sera à signaler à la circonscription.

Sûr de l'intérêt que vous porterez au déploiement de ce dispositif, je vous remercie de votre sincère engagement au service du bien-être de l'ensemble de nos élèves.

En pièces jointes : - Protocole circonscription de lutte contre les intimidations ;
- tableau récapitulatif des coordonnées des partenaires associés (faits de violence et harcèlement).

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Franck CORDIER

